



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°10870-2009/APS

Du 18 octobre 2009

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Projet de délibération modifiant la délibération n°08-2006/APS du 30 mars 2006 fixant l'organisation et les attributions de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale.

P. J. n°1 : Un projet de délibération.

P.J. n°2 : Un tableau annexe

Le présent projet de texte a pour objet de modifier la délibération définissant l'organisation et les attributions de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale afin de tenir compte de l'évolution de ses missions.

Les articles relatifs au service de gestion financière, administrative et technique, au service des infrastructures et de l'équipement ainsi qu'au service réglementation, épidémiologie, évaluation et contrôle ont été modifiés. Tous ces services sont rattachés au directeur de la DPASS, à l'exception du service de réglementation, épidémiologie, évaluation et contrôle qui relève de la compétence du directeur adjoint.

La sous- direction médico-sociale a vu ses missions évoluer. Ainsi, est créé un service de traitement des violences conjugales et intrafamiliales. De plus, les services de la cohésion sociale et des personnes âgées et handicapées ont fusionné pour devenir le service de l'accompagnement des actions associatives. Ce service continuera d'exercer ses anciennes missions relatives au dispositif de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Par ailleurs, l'adoption de la loi de pays relative aux personnes en situation de handicap et aux personnes en perte d'autonomie va donner lieu à une modification des missions du service des personnes âgées et handicapées.

L'article 8 de la délibération du 30 mars 2006 relatif à la sous-direction à la santé publique est remplacé afin de transformer le bureau d'éducation sanitaire et de promotion de la santé en service

pour lui permettre de faire face à l'augmentation de ses missions. De plus, sont intégrés à cette sous-direction le pharmacien provincial et un chargé de mission Rhumatisme Articulaire Aigue.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.